



REGLEMENT CONCOURS PHOTOS -NATURE FANTASTIQUE-

Date :

Du 1^{er} août au 1^{er} octobre 2012.

Thème :

« Nature Fantastique », décliné en 4 catégories :

1. au Val de Lys / Basse Deûle ;
2. au Val de Marque / Chaîne des Lacs ;
3. au Parc de la Deûle / Espace Naturel Des Périsieux ;
4. au Canal de Roubaix / Marque Urbaine.

Conditions de participation :

Les participants concourront pour la catégorie de leur choix dans la limite d'**une photo par catégorie**, soit **4 photos maximum par personne**.

Attention : les photos doivent exclusivement être prises sur une commune adhérente au syndicat mixte Espace Naturel Lille Métropole.

Le concours est **ouvert à tous**, habitant sur une commune du syndicat mixte ou non, aux photographes amateurs ou professionnels.

La participation au concours est **gratuite**.

Est exclue du concours toute personne travaillant au sein du syndicat mixte ENLM.

Communes adhérentes :

1. au Val de Lys / Basse Deûle

- a. Armentières
- b. Deûlémont
- c. Lambersart
- d. Marcq-en-Baroeul
- e. Marquette-lez-Lille
- f. Quesnoy-sur-Deûle
- g. Saint-André-lez-Lille
- h. Verlinghem
- i. Wambrechies

2. au Val de Marque / Chaîne des Lacs

- a. Anstaing
- b. Baisieux
- c. Bouvines
- d. Chérenghem
- e. Forest-sur-Marque
- f. Fretin
- g. Gruson
- h. Hem

- i. Lesquin
- j. Péronne
- k. Saily-lez-Lannoy
- l. Sainghin
- m. Tressin
- n. Villeneuve d'Ascq
- o. Willems

3. au Parc de la Deûle / Espace Naturel Des Périseaux

- a. Don
- b. Faches-Thumesnil
- c. Haubourdin
- d. Houplin-Ancoisne
- e. Santes
- f. Seclin
- g. Templemars
- h. Vendeville
- i. Wattignies
- j. Wavrin

4. au Canal de Roubaix / Marque Urbaine

- a. Croix
- b. Leers
- c. Roubaix
- d. Tourcoing
- e. Wasquehal
- f. Wattrelos

Envoi des photos

Les photos devront être envoyées par mail à l'adresse suivante :

naturefantastique@enm-lille.fr

Les photos auront une définition d'**1 Mo minimum**, afin d'assurer la qualité des agrandissements qui seront exposés. Les photos ne doivent en aucun cas être retouchées ou faire l'objet d'un montage.

Les participants devront transmettre, en même temps que leurs photos, les informations suivantes :

- Nom, prénom, numéro de téléphone et adresse mail (si différente de l'adresse d'envoi) ;
- Date et lieu où la photo a été prise ;
- Catégorie à laquelle appartient la photo ;
- Niveau du participant (amateur ou professionnel).

Nous serons dans l'obligation de refuser toute photo n'ayant pas ces informations.

Les participants transmettront un titre pour leur photo, sachant que celui-ci ne sera pas un critère de sélection.

Les photos prises à une date antérieure au concours (ex : l'hiver dernier) sont acceptées.

Droits photographiques

Les participants garantissent qu'ils sont **titulaires des droits d'auteurs** des photographies envoyées et **autorisent la reproduction gratuite** de leurs images dans le cadre de ce concours et de sa promotion. Les photos pourront également être utilisées par le syndicat mixte Espace Naturel Lille Métropole dans leurs publications futures (Dans ce cas, le nom du photographe sera mentionné).

Les participants garantissent également posséder les **autorisations de droits à l'image** concernant les personnes figurants sur leurs photos. (*cf. attestation page suivante*)

Résultats

Le vernissage de la galerie d'art et la remise des récompenses auront lieu le **dimanche 21 octobre 2012**. Le lieu et les horaires seront disponibles sur le site **www.enm-lille.fr** à partir du 1^{er} octobre 2012. Les participants seront invités par mail.



ATTESTATION DE DROITS PHOTOGRAPHIQUES

Je soussigné(e) (nom, prénom),
résidant au (adresse complète)
.....
.....

Donne à (nom du photographe) l'autorisation de reproduire ou de représenter sa / ses photographie(s) me représentant, dans le cadre du concours photos « *Nature Fantastique* » organisé par le Syndicat Mixte Espace Naturel Lille Métropole.

J'autorise donc la présentation des photographies lors du vernissage du dimanche 21 octobre 2012, ainsi que les éventuelles reproductions dans les brochures du Syndicat Mixte ENLM.

Cet accord est donné sans limitation de durée et à titre gratuit sous condition que la / légende(s) accompagnant la / les photo(s) ne devront pas porter atteinte à ma vie privée.

Fait en 2 exemplaires* à, le

Signatures (avec mention « Lu et approuvé »):

Personne photographiée :

Photographe :

** 1 exemplaire pour la personne photographiée + 1 exemplaire pour le photographe (avec copie pour le Syndicat Mixte ENLM)*